



## Nouveau contrat d'assurance apr?s suspension

Par **Ciitronelle**, le **27/01/2015** à **20:02**

Bonjour, en 2011 je ne suis fait suspendre mon permis pour alcolemie au volant. J'ai eu 6 mois de retrait plus un an de permis probatoire. En 2013 j'ai recupere mon permis definitif apres la visite medicale favorable. Je n'ai jamais declaré ce soucis à mon assureur. A cette epoque j'etais jeune conducteur et assur? en 2 eme conducteur sur le contrat de mon père. Aujourd'hui je vais acheter une nouvelle voiture et changer d'assureur. Dois je le mentionner au nouvel assureur ? J'ai commenc? à faire les demarches pour assurer mon vehicule dès le jour de l'achat mais n'ai pas precis? cette suspension pour eviter de payer une blinde pour ma betise. J'estime avoir assez pay? pour ce que j'ai fais.

Ce nouvel assureur pourra il etre au courant si je ne lui en parle pas? Ou y a t'il prescription depuis septembre 2011 date de l'arrestation? Merci pour vos futures reponses.

Par **chaber**, le **28/01/2015** à **06:36**

Bonjour

vous devez répondre de façon sincère aux questions posées à la souscription, entre autre sur la suspension de permis et le motif.

Beaucoup d'assureurs formule cette question sur une durée de 5 ans

Les assureurs ont accès à un fichier pour ce genre de risques.

Ne pas le déclarer, peut entraîner une majoration d'ici quelques mois ou une résiliation pour fausse déclaration, ou nullité du contrat; sans compter les risques financiers s'il y a eu accident

Par **Ciitronelle**, le **28/01/2015** à **14:07**

Merci pour votre reponse